La ville d'Hyères-les-Palmiers vous propose

MÉCÉNAT

Devenez mécène de la ville d'Hyères pour soutenir les projets de son territoire et renforcer son rayonnement.









PATRIMOINE CULTUREL



COHÉSION SOCIALE



ENVI RONNE MENT













ÉDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La réussite d'une ville est liée à l'engagement des élus et du personnel communal mais aussi et surtout à celui des citoyens et des entreprises agissant sur le terrain.

Les opérations de mécénat que nous développons depuis 2015 ont vocation à promouvoir des partenariats public-privé et à réunir des acteurs qui, au-delà de leurs missions spécifiques, sont attachés au développement et au rayonnement de leur ville.

C'est à ce titre que nous publions ce document qui permettra aux entreprises sensibles à la dimension culturelle, sociale et environnementale de la ville d'Hyères d'y contribuer.

Je compte sur vous!

Ippulieus fi

Bien cordialement

Jean-Pierre Giran
Maire de la ville d'Hyères
Premier Vice-président de la métropole
Toulon-Provence-Méditerranée

LE MÉCÉNAT : POUR QUOI ?



Hyères s'engage dans une démarche innovante et moderne : le mécénat.

Cette opération, conduite depuis 2015 auprès des entreprises et des partenaires privés, vise à les associer à des projets emblématiques d'intérêt général.

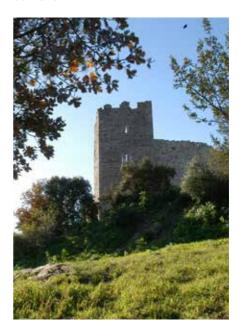
La Ville souhaite créer une véritable dynamique public/privé et fédérer ainsi, autour de ses projets, toutes les forces vives du territoire afin de renforcer son rayonnement et son attractivité qui reposent sur :

- · Un environnement naturel exceptionnel,
- Une offre culturelle, patrimoniale et évènementielle de qualité,
- Un cadre de vie propice au développement personnel de chacun.



L'opération s'adresse à tous les acteurs économiques qu'ils soient entrepreneurs, commerçants, artisans, PME ou filiales de grands groupes, quels que soient leur taille et leur domaine d'activités.

Basé sur le principe d'enrichissement mutuel de la collectivité et des entreprises, le mécénat représente un dispositif souple et attractif de financement des projets d'intérêt général dans une logique de développement durable et d'économie solidaire.



COMMENT ÇA MARCHE?

LES DIFFÉRENTES FORMES DE MÉCÉNAT

Les actions de mécénat peuvent s'opérer sous plusieurs formes :

- Mécénat financier, en versant un don en numéraire.
- Mécénat de compétences, en mettant à disposition les compétences de son personnel,
- Mécénat en nature, en apportant des moyens matériels et/ou techniques.

LES CONDITIONS LÉGALES

Le mécénat est un acte libre qui permet la création de partenariats souvent originaux. Il repose uniquement sur la volonté commune et l'engagement des deux parties.

Arrêté du 6 janvier 1989 :

Le mécénat est « un soutien matériel apporté sans contre-partie directe de la part du bénéficiaire par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général (culture, environnement, social, éducation...)».





LES MODALITÉS

La ville d'Hyères est de plein droit habilitée à bénéficier du mécénat. Elle a identifié une ligne « Actions d'intérêt général » dans sa comptabilité sur laquelle elle enregistrera les versements perçus. Le contrôle de validité et de corrélation entre l'action d'intérêt général relève de la Cour des comptes et de ses chambres régionales.

Exemple: Une entreprise souhaite financer l'exposition inaugurale du Musée des Cultures et du Paysage, établissement en régie directe de la Ville. Elle fait un don et libelle le chèque à l'ordre de la ligne budgétaire « Actions d'intérêt général » précisant l'affectation au Musée. La Ville lui remettra un reçu au titre des dons (Cerfa 11580*03), document nécessaire pour bénéficier de la réduction d'impôt.

QUELS AVANTAGES À ÊTRE MÉCÈNE ?

DES AVANTAGES RELATIONNELS

Vous développez des relations privilégiées avec votre environnement économique, social, politique et culturel.

Vous adhérez à un réseau d'entreprises engagées et animées par des valeurs culturelles, environnementales, sociales communes.

En pratique

- Invitation aux inaugurations, vernissages et manifestations.
- Accès privilégié pour vos clients ou collaborateurs au projet soutenu.
- Mise à disposition d'espaces pour vos relations publiques.
- Rencontres et échanges avec les autres mécènes et décideurs de la Commune (Cercle des mécènes).



DES AVANTAGES EN TERMES D'IMAGE

Vous jouez un rôle dans et pour la cité, c'est-à-dire la société.

Vous êtes une entreprise citoyenne qui œuvre pour l'attractivité de son territoire.

Vous améliorez la notoriété de votre entreprise (son histoire, son métier) en associant le nom de votre entreprise à des projets exceptionnels.

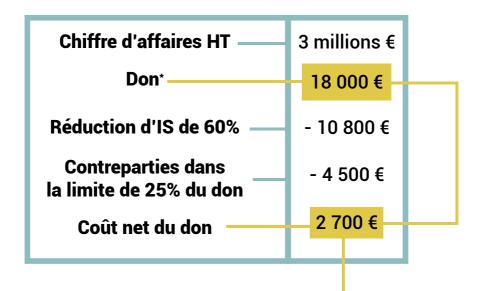
Vous valorisez l'image de marque de votre entreprise, ses savoir faire spécifiques.

En pratique

- Votre logo et votre nom sur le site web et le magazine de la Ville mais aussi sur les supports de communication du projet soutenu (affiches, cartons d'invitation...).
- Vous pouvez communiquer sur vos documents commerciaux et faire état de votre engagement auprès de la Ville de façon globale ou pour un projet précis.

UN AVANTAGE FISCAL

- Réduction d'IS de 60% du montant du don effectué (numéraire, compétence, nature) dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% du CA si ce dernier montant est plus élevé. Possibilité de reporter l'excédent de réduction d'impôts sur les cinq exercices suivants (Art 238 bis du CGI).
- Droit à contrepartie de la part du bénéficiaire jusqu'à 25% du montant du don.
- Non application de la TVA sur le montant du don



LE COÛT NET DE L'ENGAGEMENT **ÉQUIVAUT À 15% DU DON**

*Plafond du don applicable:

- Dans la limite de 0,5% du CA = 15 000€ Plafond retenu : 20 000€

- Forfaitaire 20 000€





RETOUR SUR NOTRE ACTION DEPUIS 2015



Retrouvez tous nos projets 2021 sur le catalogue à télécharger ici.



LES PROJETS À SOUTENIR EN 2021

Participez au rayonnement du patrimoine hyérois

Musée des Cultures et du Paysage

Participer au financement de l'exposition inaugurale « Face au Soleil (1850-1950) ».

Soutenir la conception, l'édition et l'impression du catalogue des collections permanentes.



Parcours des Arts en Fête

Financer la tenue de concerts et spectacles de rue pour faire découvrir au plus grand nombre les talents qui peuplent le centre ancien.







« Saint-Paul sur le chemin de Damas »

Financer les travaux de restauration de la toile classée aux Monuments Historiques, du cadre et la réinstallation de l'œuvre au sein de la Collégiale Saint-Paul.

Renforcez les liens et favorisez le mieux vivre à Hyères



Chantiers citoyens

Financer l'accompagnement et la prise en charge des jeunes pendant les travaux et leur offrir des prestations ludiques ou touristiques en contreparties de leur investissement.

Bourse aux bacheliers

Financer le dispositif en accordant une bourse à chacun des jeunes ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat afin de les accompagner dans leurs futures études.



Fresque artistique

Financer l'acquisition de peinture et des fournitures nécessaires à la réalisation de la fresque, projet participatif et collaboratif pour l'embellissement d'un quartier.

Hygiène bucco-dentaire

Financer l'acquisition de 500 kits de brossage pour des enfants de 3 à 6 ans participant ainsi à la prévention conduite en milieu scolaire.



Préservez un environnement naturel exceptionnel

Cendriers de plage

Renouveler l'acquisition de cendriers de poche distribués gratuitement sur toutes les plages surveillées de la commune pour minimiser l'impact sur l'environnement et sensibiliser les usagers.



Festival Galathea

Financer les expositions, les animations et les ateliers pour enfants proposés aux visiteurs du festival pour découvrir la faune, la flore et les vestiges qui peuplent le « monde du silence ».

Étangs de Sauvebonne

Financer les équipements nécessaires à l'accueil des scolaires et de tous les publics sur le site, principale zone humide d'eau douce de la commune dont la biodiversité exceptionnelle est reconnue par les plus grands naturalistes.





Forum Santé-Environnement

Financer l'organisation du forum ouvert au grand public et qui accueille des médecins, élus, associations et institutionnels pour débattre des thématiques liant l'environnement et la santé.

MÉCÉNAT

Devenir mécène de la ville d'Hyères, c'est bénéficier d'avantages fiscaux tout en valorisant son entreprise et sa ville.









CONTACT

Ville d'Hyères 12, avenue Joseph Clotis 83400 Hyères

04 94 00 79 98 mecenat@mairie-hyeres.com

www.hyeres.fr